

## Je demande une carte nationale d'identité, je suis une personne majeure

SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 01 45 10 76 00, PRÉSENCE OBLIGATOIRE au dépôt et au retrait.

- 1) Je complète une pré-demande sur internet via <https://passeport.ants.gouv.fr/> et je l'imprime – si ce n'est pas possible je viens récupérer en Mairie un CERFA vert que je complète.
- 2) J'apporte les pièces obligatoires :

<p style="color: blue; font-weight: bold;">1ère demande</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Cerfa Vert Rempli ou la Pré-demande à imprimer impérativement :</b></li> <li><input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité : <i>original + photocopie</i> <b>OU</b> Acte de naissance original (copie intégrale) de <b>moins de 3 mois</b> (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Pour justifier d'un nom d'époux(se) : livret de famille ou acte de mariage de <b>moins de 3 mois</b> (copie intégrale) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (<b>moins de 6 mois</b>), non coupée et conforme aux normes, <b>35 x 45 mm sur un fond clair</b> (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...);</li> <li><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de <b>moins d'1 an à votre nom et prénom</b> : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone <b>fixe</b>, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...).</li> </ul>
<p style="color: blue; font-weight: bold;">Renouvellement</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Cerfa Vert Rempli ou Pré-demande à imprimer impérativement :</b></li> <li><input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité en cours de validité à renouveler : <i>original + photocopie</i> ;</li> <li><input type="checkbox"/> Pour justifier d'un nom d'époux(se) : livret de famille ou acte de mariage (copie intégrale) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (<b>moins de 6 mois</b>), non coupée et conforme aux normes <b>35 x 45 mm sur un fond clair</b> (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...);</li> <li><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de <b>moins d'1 an à votre nom et prénom</b> : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ;</li> </ul> <p><u>Si la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité : <i>original + photocopie</i></li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Acte de naissance original (copie intégrale) de <b>moins de 3 mois</b> (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes).</li> </ul>
<p style="color: blue; font-weight: bold;">Perte/Vol</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'ensemble des documents exigés pour une 1<sup>ère</sup> demande ;</li> <li><input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne via <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">timbres.impots.gouv.fr</a> ou en bureau de tabac) : 25€ ;</li> <li><input type="checkbox"/> Déclaration de perte <b>datée et signée</b> : <i>original + copie</i> à trouver sur Internet (<b>Cerfa n°14011*01</b>) ou en mairie</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <p>Déclaration de vol : <i>original + photocopie</i> à effectuer en commissariat ou en gendarmerie.</p> <p><u>Si je n'ai pas de carte nationale d'identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pièce officielle avec photo (carte vitale, pass navigo, permis de conduire, ...) : <i>original + photocopie</i>.</li> </ul>



## **Attention, des pièces complémentaires sont exigées pour les situations suivantes :**

### ➤ **Si vous êtes hébergé :**

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge : photocopie recto-verso uniquement ;
- Attestation de l'hébergeant signée et datée certifiant que vous habitez chez lui de manière stable ou depuis **plus de 3 mois** : original (les nom et prénom doivent être mentionnés dans l'attestation) ;
- Justificatif de domicile récent (**moins d'1 an**) au nom de l'hébergeant : original + photocopie ;
- Justificatif complémentaire à mon nom et prénom récent** : bulletin de salaire, facture de téléphone mobile, attestation de Sécurité sociale, relevé de compte bancaire ...

### ➤ **Si vous êtes né à l'étranger :**

- Justificatif de nationalité française **acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention de naturalisation** ;
- Titre de séjour : original + photocopie **OU** Document avec photo délivrée par la Préfecture lors de la naturalisation : original + photocopie ;
- Passeport étranger : original + photocopie **OU** Carte nationale d'identité européenne : originale + photocopie ;  
Le journal officiel, où paraissent les décrets de naturalisation, n'est pas considéré comme un document justifiant la nationalité française.

### ➤ **Si vous souhaitez utiliser un nom d'usage :**

- Double nom :
  - Acte de naissance de **moins 3 mois** faisant apparaître la double filiation.
- Changement de nom :
  - Acte de naissance **de moins 3 mois** faisant apparaître le nouveau nom.
- Mariage :
  - Acte de mariage : original (**moins de 3 mois**) **OU** Livret de famille : original + photocopie de la page mentionnant le mariage.
- Garder son nom de mariage :
  - Jugement de divorce : original + photocopie.
- Veuf(ve) :
  - Livret de famille : original + photocopie des pages du mariage et du décès de l'époux(se) ;
  - Acte de décès de l'époux(se) (**moins de 3 mois**) : original.

### ➤ **Si vous êtes placé sous tutelle :**

- Le jugement désignant le tuteur : original + photocopie.

### **Lors du dépôt de votre dossier,**

**Les délais donnés par le Service citoyenneté sont toujours à titre indicatif.**

**Ils fluctuent selon la période et le nombre de demandes dans le Val-de-Marne**

**Anticipez dans la mesure du possible vos démarches.**